

## ÉLABORATION DES NORMES CANADIENNES

Exigences et lignes directrices –  
Adoption, sur le plan national, de  
normes internationales et régionales, et  
d'autres documents à caractère  
normatif

2017-04-05

Conseil canadien des normes  
55, rue Metcalfe, bureau 600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5

Téléphone : + 1 613 238 3222  
Télécopieur : + 1 613 569 7808  
[csd@ccn.ca](mailto:csd@ccn.ca)  
[www.ccn.ca](http://www.ccn.ca)

## Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans la présente publication peut être reproduite, en partie ou en entier et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autorisation supplémentaire du Conseil canadien des normes, pourvu que toutes les précautions raisonnables soient prises pour assurer l'exactitude de l'information reproduite; que le Conseil canadien des normes soit mentionné comme en étant la source; et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une version ayant été faite en association avec le Conseil canadien des normes ou avec son aval.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, écrire à [info@ccn.ca](mailto:info@ccn.ca).

© Conseil canadien des normes, 2017

Also available in English under the title *Requirements & Guidance – National Adoptions of International/Regional Standards and Other Deliverables*.

# Table des matières

1. Introduction .....	4
2. Références normatives .....	4
3. Définitions .....	5
4. Exigences générales.....	7
5. Exigences relatives au processus .....	9
6. Exigences relatives au format .....	11
Annexe A – Degré de correspondance et méthode d’adoption (normative).....	15
Annexe B – Protection de la propriété intellectuelle – Droit d’auteur (normative).....	16
Annexe C – Processus d’adoption parallèle de Normes internationales (informative) .....	18

# 1. Introduction

Le présent document décrit les exigences et les lignes directrices qui s'appliquent au Canada lors de l'adoption de Normes internationales, de normes régionales et d'autres documents internationaux ou régionaux à caractère normatif. Pour simplifier les choses, il est permis d'utiliser l'appellation ELD – Adoptions pour y faire référence.

Le présent document est conforme au Guide ISO/IEC 21-1:2005, *Adoption, sur les plans régional et national, de Normes internationales et d'autres documents internationaux à caractère normatif – Partie 1: Adoption de Normes internationales*, et au Guide ISO/IEC 21-2:2005, *Adoption, sur les plans régional et national, de Normes internationales et d'autres documents internationaux à caractère normatif – Partie 2: Adoption de documents internationaux autres que les Normes internationales*.

Le présent document a été préparé pour le conseil d'administration du Conseil canadien des normes (CCN), qui l'a approuvé le 5 avril 2017.

## 2. Références normatives

Outre les exigences précises énoncées dans le présent document, les références ci-après sont essentielles à l'application du document et doivent être respectées s'il y a lieu. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, c'est la dernière édition des documents mentionnés qui s'applique (y compris les éventuelles modifications).

Élaboration des normes canadiennes – Aperçu du programme (ENC – APP)

Politique commerciale de l'IEC

ISO POCOSA 2012, Politique relative à la distribution des publications de l'ISO et à la protection du droit d'auteur de l'ISO

Guide ISO/IEC 21-1:2005, *Adoption, sur les plans régional et national, de Normes internationales et d'autres documents internationaux à caractère normatif – Partie 1: Adoption de Normes internationales*

Guide ISO/IEC 21-2:2005, *Adoption, sur les plans régional et national, de Normes internationales et d'autres documents internationaux à caractère normatif – Partie 2: Adoption de documents internationaux autres que les Normes internationales*

ISO/IEC TR 10000-1:1998, Technologies de l'information – Cadre et taxinomie des profils normalisés internationaux – Partie 1: Principes généraux et cadre de documentation

ISONET Manual, 1998

Exigences et lignes directrices – Accréditation des organismes d'élaboration de normes (ELD – Accréditation des OEN)

Contrat de licence et de distribution du CCN

## 3. Définitions

Les termes et définitions du présent document s'appliquent de même que ceux des *Exigences et lignes directrices relatives à l'accréditation des organismes d'élaboration de normes*.

### **Accord international d'atelier (IWA)**

Document de l'ISO élaboré dans le cadre d'un atelier plutôt que par le processus des comités techniques, afin de répondre à un besoin urgent du marché.

### **Autre document international ou régional à caractère normatif (autre document à caractère normatif)**

Spécification technique, Rapport technique, Spécification accessible au public, Profil normalisé international ou Accord international d'atelier élaborés par un organisme de normalisation régional ou par l'ISO ou l'IEC. Le Guide ISO/IEC 21-2 définit chacun de ces types de documents en détail dans un contexte international, sauf le Profil normalisé international, qui est défini dans ISO/IEC TR 10000-1.

### **Écart technique**

Toute différence entre le contenu technique de la Norme internationale, de la norme régionale ou d'un autre document à caractère normatif et celui de la norme nationale ou autre document national à caractère normatif.

### **Entérinement**

Méthode d'adoption (applicable uniquement aux adoptions à l'identique) qui respecte les documents d'exigences et de lignes directrices du Conseil canadien des normes concernant : a) l'accréditation des organismes d'élaboration de normes (OEN), et b) les adoptions nationales. Cette méthode d'adoption nécessite la publication d'un avis d'entérinement distinct, mais non la réimpression du texte de la Norme internationale ou autre document normatif.

### **Profil**

Norme de base ou profil normalisé international (ISP) – ou ensemble de normes de base ou d'ISP – y compris, s'il y a lieu, la détermination des catégories sélectionnées, des sous-catégories de conformité, des options et des paramètres qui s'appliquent à ces normes ainsi que des ISP nécessaires à une fonction précise.

### **Profil normalisé international (ISP)**

Document harmonisé, accepté à l'échelle internationale, qui décrit un ou plusieurs profils.

Exigences et lignes directrices – Adoption, sur le plan national, de normes internationales et régionales, et d'autres documents à caractère normatif

**Rapport technique (TR)**

Document publié par l'ISO ou l'IEC, réunissant des données de nature différente de celles qui sont normalement publiées comme Normes internationales ou Spécifications techniques.

**Réimpression**

Méthode de republication. Norme régionale, Norme internationale ou autre document international ou régional à caractère normatif publié et imprimé comme adoption nationale par reproduction directe du document international ou régional publié (par exemple par reproduction photographique, par numérisation ou à partir d'un fichier électronique).

**Republication**

Adoption à l'identique ou par modification d'une Norme internationale ou d'un autre document à caractère normatif qui respecte les exigences et les lignes directrices du Conseil canadien des normes concernant : a) l'accréditation des OEN, et b) les adoptions nationales. Pour éviter toute confusion, un nouveau document est publié. Les méthodes de republication englobent la réimpression et la traduction.

**Spécification accessible au public (IEC) ou Spécification publiquement disponible (ISO) (PAS)**

Document publié par l'ISO ou l'IEC pour répondre à un besoin urgent du marché, représentant soit un consensus dans une organisation externe à l'ISO ou à l'IEC, soit un consensus des experts dans un groupe de travail.

**Spécification technique (TS)**

Document publié par l'ISO ou l'IEC, pour lequel il existe une possibilité d'un futur accord pour une Norme internationale mais pour lequel il n'a pas été possible de recueillir l'accord nécessaire pour approbation comme Norme internationale, il y a des doutes concernant l'obtention d'un consensus, le contenu est encore au stade de développement technique, ou il y a une autre raison empêchant la publication immédiate d'une Norme internationale.

**Traduction**

Méthode de republication. Version traduite d'une norme régionale, d'une Norme internationale ou d'un autre document international ou régional à caractère normatif, publiée sous une forme bilingue ou monolingue, qui constitue le seul document normatif adopté.

# Exigences et lignes directrices

**TABLEAU 1 : EXIGENCES ET LIGNES DIRECTRICES**

Article	Exigences du CCN	Lignes directrices du CCN
<b>4. Exigences générales</b>		
<b>4.1</b>	<p><b>Admissibilité</b>            Pour pouvoir adopter une norme internationale, une norme régionale ou un autre document à caractère normatif, l'organisme d'élaboration de normes (OEN) doit être accrédité par le CCN.</p> <p>Pour pouvoir diffuser des normes de l'ISO/IEC, l'OEN doit signer le contrat de licence et de distribution du CCN.</p>	Aucune ligne directrice
<b>4.2</b>	<p><b>Documents pouvant être adoptés</b>            Toute norme ou tout autre document à caractère normatif pouvant être adopté correspond à l'une des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Norme internationale;</li> <li>b) Norme régionale;</li> <li>c) Autre document international ou régional à caractère normatif :               <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Spécification technique;</li> <li>ii. Rapport technique;</li> <li>iii. Spécification accessible au public / Spécification publiquement disponible;</li> <li>iv. Profil normalisé international;</li> <li>v. Accord international d'atelier.</li> </ul> </li> </ul>	Aucune ligne directrice
<b>4.3</b>	<p><b>Méthodes d'adoption</b>            Les Normes internationales, les normes régionales et les autres documents à caractère normatif sont adoptés en tant que NNC par entérinement ou par republication (annexe A).</p> <p>Lorsqu'un autre document à caractère normatif est adopté en tant que NNC, il doit respecter les ELD – Accréditation des OEN</p>	Pour la bonne coordination des activités nationales et internationales, il convient d'harmoniser le comité technique pertinent de l'OEN titulaire de l'accréditation du CCN avec le comité correspondant du CCN, en ce qui a trait au champ d'application visé, conformément aux critères d'harmonisation du CCN.

Article	Exigences du CCN	Lignes directrices du CCN
	<p>(y compris les ELD – Adoptions) et en porter la mention, dans l'introduction.</p> <p>Lorsqu'un autre document à caractère normatif est adopté en tant que document national de même type, il doit respecter les ELD – Accréditation des OEN ainsi que les critères d'adoption pour ce type de document normatif.</p> <p>Toute modification ou rectificatif technique doit également être inclus dans l'adoption nationale.</p>	<p>Le processus d'adoption nationale devrait se dérouler parallèlement au processus d'élaboration de la Norme internationale (voir l'annexe C), et l'adoption devrait être publiée en même temps.</p> <p>Les normes qui contredisent la norme internationale ou régionale adoptée devraient être annulées.</p> <p>La version en vigueur d'une Norme internationale, d'une norme régionale ou d'un autre document à caractère normatif devrait servir de base à l'adoption nationale correspondante.</p>
4.3.1	<p><b>Méthodes d'entérinement</b> L'OEN joue un rôle moteur dans le processus d'adoption des Normes internationales pour s'assurer que le contenu technique des normes publiées répond aux besoins des Canadiens.</p> <p>L'OEN veille à ce que la publication de la Norme internationale s'accompagne d'un avis d'entérinement distinct (article 6.3).</p>	<p>La méthode d'entérinement devrait servir à favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) l'innovation nationale, pour faire du Canada un leader sur la scène internationale;</li> <li>b) l'atteinte des objectifs d'« une norme, un essai – acceptés partout » et de l'« avantage du premier sur le marché »;</li> <li>c) l'harmonisation des exigences internationales, régionales et nationales.</li> </ul>
4.3.2	<p><b>Méthode de republication</b> L'OEN indique la méthode de republication utilisée (réimpression ou traduction) dans l'introduction de l'adoption nationale.</p>	Aucune ligne directrice
4.4	<p><b>Degré de correspondance</b> L'OEN précise si l'adoption est identique (aucun changement au contenu technique) ou modifiée (adaptations techniques à l'échelle nationale).</p> <p>Le degré de correspondance de l'adoption s'inscrit de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) identique ou « IDT »;</li> <li>b) modifiée ou « MOD ».</li> </ul>	<p>Consulter le Guide ISO/IEC 21-1 et le Guide ISO/IEC 21-2 pour en savoir plus sur les degrés de correspondance.</p>



Article	Exigences du CCN	Lignes directrices du CCN
4.5	<p><b>Adaptations techniques</b> Toute adaptation technique nécessaire est répertoriée et justifiée.</p>	<p>Les adaptations techniques sont à éviter le plus possible. Si les adaptations techniques (et leurs justifications) ou les modifications rédactionnelles sont peu nombreuses, elles peuvent s'ajouter à l'introduction. Une autre solution consiste à les placer dans le texte ou dans une annexe nationale spéciale.</p> <p>Les documents contenant des adaptations nationales devraient aussi préciser comment les adaptations techniques sont signalées dans le texte, de même que toute adaptation nationale ou tout conseil national (avec les renvois appropriés).</p> <p>Si une erreur a été détectée dans une Norme internationale, une norme régionale ou un autre document à caractère normatif, il convient qu'une note de bas de page nationale fournisse les références correctes et que l'organisation internationale concernée en soit informée.</p>
<p><b>5. Exigences relatives au processus</b></p>		
5.1	<p><b>Examen public</b> L'adoption, sur le plan national, d'une Norme internationale ou d'une norme régionale est soumise à un examen public.</p>	<p>Il est également possible de tenir un examen public pour d'autres documents à caractère normatif.</p>
5.2	<p><b>Approbation du comité technique</b> L'approbation d'une adoption par un comité technique repose sur les règles de vote suivantes.</p>	<p>Aucune ligne directrice</p>
5.2.1	<p><u>Règles de vote</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Norme internationale ou régionale : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Plus de 50 % (majorité simple) des membres votants déposent un vote favorable.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Pour les profils normalisés internationaux (ISP), au moins 75 % des membres votants déposent un vote favorable. Voir le document ISO/IEC TR 10000-1 pour en savoir</p>

Article	Exigences du CCN	Lignes directrices du CCN
	<ul style="list-style-type: none"> <li>ii. Au moins les deux tiers des votes exprimés sont favorables.</li> <li>b) Spécification technique internationale ou régionale – Une majorité des deux tiers des votes exprimés par les membres du comité technique sont favorables.</li> <li>c) Rapport technique international ou régional – Plus de 50 % (majorité simple) des membres votants déposent un vote favorable.</li> <li>d) Spécification accessible au public ou Spécification publiquement disponible – Plus de 50 % (majorité simple) des membres votants déposent un vote favorable.</li> <li>e) Profil normalisé international – Les règles de vote du document international à caractère normatif s'appliquent.</li> <li>f) Accord international d'atelier : le président juge que l'assemblée est parvenue au meilleur consensus possible.</li> </ul>	plus sur l'élaboration d'ISP à l'échelle internationale.
5.3	<p><b>Maintien des adoptions</b> Les cycles internationaux ou régionaux de réexamen des adoptions sont respectés, y compris la date limite de validité de la Commission électrotechnique internationale (IEC) et les normes stabilisées des comités techniques mixtes (JTC). Cette exigence s'applique aux normes et à leur(s) modification(s) respectives.</p>	Aucune ligne directrice
5.3.1	<p><u>Adoption des modifications</u> Lorsque l'OEN adopte une modification dans une norme internationale ou régionale, il doit respecter les articles suivants du document ELD – Accréditation des OEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) égalité d'accès et participation canadienne efficace des parties concernées au processus d'élaboration de normes, article 6.3;</li> <li>b) équilibre des intérêts, article 6.4;</li> </ul>	Aucune ligne directrice

Article	Exigences du CCN	Lignes directrices du CCN
	<ul style="list-style-type: none"> <li>c) disponibilité dans les deux langues officielles, article 4.2.2;</li> <li>d) représentation géographique, article 4.2.3;</li> <li>e) évitement des doubles emplois, article 4.3;</li> <li>f) avis d'intention, article 6.6.1;</li> <li>g) programme de travail, article 4.4;</li> <li>h) processus d'approbation du comité technique, article 6.7;</li> <li>i) numéro et titre, article 7.4;</li> <li>j) page couverture, article 7.5;</li> <li>k) pages d'introduction, article 7.6;</li> <li>l) soumission de normes publiées, article 4.19.</li> </ul>	
<b>6. Exigences relatives au format</b>		
<b>6.1</b>	<p><b>Numéro et titre</b> L'OEN utilise les formats suivants pour les adoptions nationales, selon la méthode de republication :</p> <p>Exemple 1 – adoption nationale à l'identique d'une Norme internationale</p> <p style="padding-left: 40px;">OEN-ISO 6051:1998, Photographie – Papiers photographiques traités – Directives pour l'archivage (ISO 6051:1997, IDT)</p> <p>Exemple 2 – adoption nationale par modification d'une Norme internationale</p> <p style="padding-left: 40px;">OEN-NNNN:AAAA, Transformateurs de courant (IEC 60185:1987, MOD)</p> <p>Exemple 3 – adoption nationale à l'identique d'un rapport technique international</p> <p style="padding-left: 40px;">OEN-ISO/TR 14971:2013, Dispositifs médicaux – Directives relatives à l'ISO 14971 (ISO/TR 14971:2013, IDT)</p>	Aucune ligne directrice

Article	Exigences du CCN	Lignes directrices du CCN
	<p>Exemple 4 – numérotation double, adoption à l'identique</p> <p>OEN-NNNN:AAAA, Titre</p> <p>ISO 13616:1996, Banque et autres services financiers – Numéro de compte bancaire international (IBAN)</p> <p>Lorsque l'OEN et son comité technique juge nécessaire de conserver le descripteur CAN, l'OEN indique ce dernier devant son propre descripteur.</p>	
<p><b>6.2</b></p>	<p><b>Clarté du contenu et de la structure</b></p> <p>Dans le cadre de la republication par modification, il est permis de changer la structure d'une Norme internationale, d'une norme régionale ou d'un autre document à caractère normatif, pourvu que cette modification ne nuise pas à la comparaison de son contenu et de sa structure avec ceux de l'adoption nationale.</p>	<p>Les références normatives ne devraient pas être modifiées dans le cadre d'une Norme internationale, d'une norme régionale ou d'un document à caractère normatif, peu importe la validité ou le statut des normes.</p> <p>Le comité technique devrait vérifier que les documents régionaux et nationaux cités sont l'équivalent de la ou des normes internationales référencées et qu'ils sont valides aux fins de l'adoption nationale.</p> <p>Dans l'introduction de l'adoption, il convient d'indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les normes ou les autres documents à caractère normatif cités qui sont jugés valides dans leur forme citée;</li> <li>b) les différences entre les documents de référence cités et ceux qui ont été ajoutés ou qui les remplacent;</li> <li>c) les documents de référence adoptés en tant que normes nationales et leurs numéros de référence;</li> <li>d) s'il n'existe aucun document national valide.</li> </ul>

Article	Exigences du CCN	Lignes directrices du CCN
<b>6.3</b>	<p><b>Contenu de l'avis d'entérinement</b>  Les éléments suivants sont inscrits dans la langue appropriée (selon la norme) dans l'avis d'entérinement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le symbole approuvé de la Norme nationale du Canada (symbole de la NNC);</li> <li>b) le numéro et le titre de la Norme internationale, et l'endroit où se la procurer;</li> <li>c) la confirmation que les exigences suivantes ont été respectées : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. ouverture du processus consensuel;</li> <li>ii. comité technique équilibré;</li> <li>iii. validation du contenu technique;</li> <li>iv. examen public;</li> <li>v. approbation du contenu technique;</li> <li>vi. publication;</li> <li>vii. mise à jour du contenu technique;</li> </ul> </li> <li>d) pour les autres documents à caractère normatif, la confirmation que les exigences applicables ont été respectées;</li> <li>e) l'échéancier de l'examen international;</li> <li>f) une déclaration attestant que la norme répond aux besoins des Canadiens;</li> <li>g) une confirmation que la norme peut être appliquée.</li> </ul>	Aucune ligne directrice
<b>6.4</b>	<p><b>Contenu de republication</b>  Les éléments suivants sont inscrits dans les langues appropriées (selon la norme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Page couverture : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. le logo de l'organisme ou des organismes d'origine;</li> <li>ii. un avis de droit d'auteur, version courte (voir annexe B);</li> </ul> </li> <li>b) Introduction : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. un renvoi à l'organisme ou aux organismes d'origine;</li> </ul> </li> </ul>	Aucune ligne directrice

Article	Exigences du CCN	Lignes directrices du CCN
	<ul style="list-style-type: none"> <li>ii. un énoncé indiquant que l'organisme d'origine autorise la publication du document;</li> <li>iii. s'il y a lieu :               <ul style="list-style-type: none"> <li>1. une explication des écarts techniques;</li> <li>2. tout changement à l'énoncé sur le type de document à caractère normatif;</li> <li>3. pour les autres documents normatifs, une confirmation que les exigences applicables ont été respectées;</li> </ul> </li> <li>c) Plat verso : un avis de droit d'auteur, version longue (annexe B).</li> </ul>	

# Annexe A – Degré de correspondance et méthode d'adoption (normative)

Relation entre les degrés de correspondance et les méthodes d'adoption ou de publication

Degré de correspondance	Méthode d'adoption / de publication	Changements permis		
		Modifications rédactionnelles précisées	Structure	Écarts techniques
Document identique	Entérinement	Non	Non	Non
	Republication (réimpression, traduction exacte seulement)	Oui	Non	Non
Document modifié	Republication (réimpression, traduction)	Oui	Oui <sup>a</sup>	Oui <sup>b</sup>
<p><sup>a</sup> Pourvu que les deux normes puissent être facilement comparées (voir article 6.2).</p> <p><sup>b</sup> Pourvu que les écarts techniques soient précisés et expliqués (voir article 4.5).</p>				

Source : *Guide ISO/IEC 21-1:2005*.

# Annexe B – Protection de la propriété intellectuelle – Droit d’auteur (normative)

Les lignes directrices internationales concernant le droit d’auteur sont énoncées dans le document ISO POCOSA 2012.

Constituant le produit d’un effort créatif ou intellectuel, les normes de l’ISO, de l’IEC et d’un JTC sont protégées par le droit d’auteur. Ce droit d’auteur a été reconnu dans différents territoires de compétence par l’intermédiaire de mesures législatives ou judiciaires.

Il est important d’indiquer que les normes de l’ISO, de l’IEC et d’un JTC sont protégées par le droit d’auteur pour deux raisons : leur intégrité est ainsi garantie, et leur exploitation commerciale assure les revenus nécessaires aux activités de normalisation.

Les OEN qui soupçonnent toute reproduction, distribution ou vente non autorisées de normes de l’ISO, de l’IEC ou d’un JTC doivent le signaler au CCN.

- L’avis suivant doit apparaître de façon lisible sur la page couverture de l’adoption nationale, dans la langue appropriée (selon la norme) :

## **VERSION FRANÇAISE**

© ISO (ou IEC ou ISO/IEC, selon le cas) + année de publication de la Norme internationale.  
© nom de l’OEN + année de publication de l’adoption nationale. Tous droits réservés. Toute reproduction sans autorisation est strictement interdite.

## **ENGLISH VERSION**

© ISO (or IEC, or ISO/IEC, as appropriate) + year of publication of that International Standard.  
© name of the SDO + year of publication of that national adoption. All rights reserved.  
Unauthorized reproduction is strictly prohibited.



- L'avis suivant doit apparaître de façon lisible sur le plat verso de l'adoption nationale, dans la langue appropriée (selon la norme) :

## VERSION FRANÇAISE

### Avis de droit d'auteur

La présente Norme nationale du Canada, qui est issue de l'adoption canadienne d'une Norme internationale, contient de l'information protégée par le droit d'auteur de **(nom de l'OEN)**. Tous droits réservés. Aucune partie de la présente Norme nationale du Canada ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans le consentement préalable de **(nom de l'OEN)**. Le matériel **ISO (ou IEC, ou ISO/IEC, selon le cas)** est réimprimé avec permission.

Les demandes d'autorisation de reproduction de la présente Norme nationale du Canada ou de parties de celle-ci devraient être adressées à :

Personne-ressource de l'OEN

Adresse de l'OEN

***Les contrevenants au droit d'auteur seront poursuivis avec toute la rigueur de la loi.***

## ENGLISH VERSION

### Copyright Notice

The Canadian adoption of this International Standard as a National Standard of Canada contains information copyright protected by **(name of SDO)**. All rights reserved. No part of this National Standard of Canada may be reproduced in any form without the prior permission of **(name of SDO)**. **ISO (or IEC, or ISO/IEC, as appropriate)** material is reprinted with permission.

Requests for permission to reproduce this National Standard of Canada or parts thereof should be addressed to:

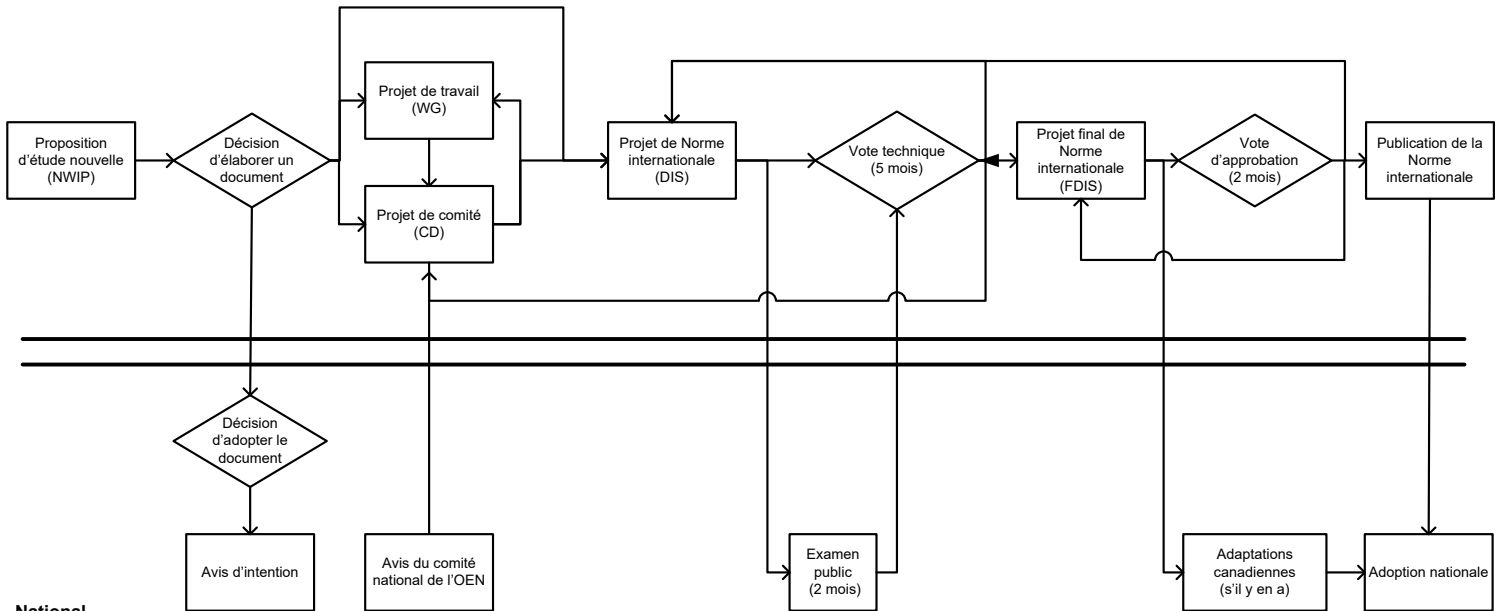
SDO Contact

SDO Address

***Copyright violators will be prosecuted to the full extent of the law.***

# Annexe C – Processus d'adoption parallèle de Normes internationales (informatives)

**International (Comité parallèle du CCN)**



**National (Comité national de l'OEN)**